



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 018-200000933-20221219-2022_12_099-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 19 décembre 2022 Délibération n° 2022-12-099

Tarifs 2023 de l'aire d'accueil des gens du voyage

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 30

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Martine MALLET a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir Mme Laurence RENIER,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir Mme Denise SOULAT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Dominique TURPIN

Madame la Présidente indique qu'il convient de déterminer les tarifs 2023 relatifs à l'utilisation de l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Ménétréol à Aubigny-sur-Nère.

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2019. Pour 2023, en raison de l'inflation importante, notamment sur les fluides (électricité et gaz), il est proposé de porter le montant journalier de la redevance d'occupation de 7,20 € à 7,60 €, soit une augmentation de 5,6%. Il est précisé que ce tarif comprend le droit de place ainsi qu'un forfait d'utilisation de l'eau et de l'électricité.

Aire d'accueil des gens du voyage (capacité d'accueil 15 places)				
TARIFS par emplacement	2017	2018	2019 à 2022	Proposition 2023
Caution	65,00 €	65,00 €	65,00 €	70,00 €
Redevance d'occupation (droit de place et forfait de consommations d'eau et d'électricité)	6,70 €/jour d'occupation	7,00 €/jour d'occupation	7,20 €/jour d'occupation	7,60 €/jour d'occupation
Pénalités	12,00 €/jour d'infraction	13,00 €/jour d'infraction	13,00 €/jour d'infraction	15,00 €/jour d'infraction

Pour rappel, la recette annuelle est de l'ordre de 8 300 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 décembre 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1^{er} : **VOTE les tarifs suivants pour 2023 :**

- **Caution : 70 €**
- **Redevance d'occupation (droit de place et forfait de consommations d'eau et d'électricité) : 7,60 €/ jour d'occupation**
- **Pénalités : 15,00 €/jour d'infraction**

Article 2 : **AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Pour extrait conforme

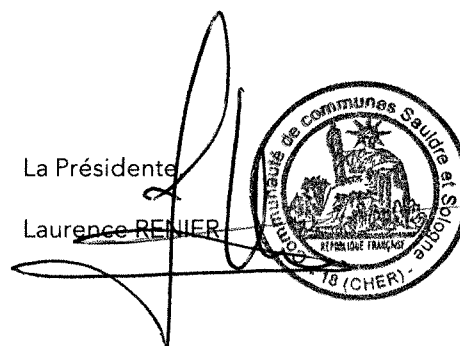
La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN



La Présidente

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.